
Nombre de membres

en exercice: 18

Séance du mardi 05 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 février 2019, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

Présents : 14

Sont présents: Emmanuel RIEHL, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Claude SCHLOSSER, Brigitte JENIE, Françoise FOERSTER, Pascale PERNON, Jacques HENRY, François MOUCHOT, Christiane CHENIN, Olivier COCHELIN, Adel BELAID, Sonia RING

Votants: 14

Représentés:

Excusés: Armelle DASTILLUNG

Absents: Emmanuel LANTZ, Malika FUNAZZI, Sylvie ORGEL

Secrétaire de séance: Claude SCHLOSSER

Emplois saisonniers

Le tirage au sort a désigné les personnes suivantes pour les emplois saisonniers de la prochaine saison estivale :

- M. MOMBERT Collin,
- M. MATHIS Alex,
- M. BELAID Nacim.

Objet: LISTE ANNUELLE EN VUE DE LA FORMATION DU JURY CRIMINEL 2020 - DE 2019 008

Le tirage au sort effectué conformément à l'article 261 du code de procédure pénale a nommé les personnes suivantes :

- Mme END Manuela, Elisabeth,
- Mme STEIMER née BOYER Florence, Jeanne, Antoinette,
- M. ECKER Jean-Marc.

Objet: DEMANDE SUBVENTION BIBLIOTHEQUE (collection de base) - DE 2019 009

Le maire informe le conseil municipal que la bibliothèque souhaite développer son fond de livres adulte et jeunes adolescents afin de pérenniser les partenariats existants avec la Maison de Retraite, la Maison d'Enfants de Lettenbach et l'association des Enfants Extraordinaires. Il soumet à l'assemblée le projet d'achat de livres romans et fictions pour un montant estimatif de 1 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir ces ouvrages et accepte le montant estimé de 1 200 €,
- sollicite la subvention de la Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques du Conseil Départemental de la Moselle au titre de la "mise à niveau d'une collection de base",
- s'engage à inscrire la dépense ainsi que la subvention au budget primitif de 2019,
- autorise le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents.

Objet: DEMANDE SUBVENTION BIBLIOTHEQUE (collection spécifique) - DE 2019 010

Le maire informe le conseil municipal que la bibliothèque souhaite développer son fond de livres à destination d'un public seniors et adolescents. Elle souhaite acquérir des ouvrages adultes grands caractères et mangas, BD et livres pour adolescents, pour un montant estimatif de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir ces ouvrages et accepte le montant estimé de 1 000 € la participation de la commune s'élève à 500 €, la subvention du conseil départemental s'élève à 500 €),
- sollicite la subvention de la Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques du Conseil Départemental de la Moselle au titre de la "mise à niveau d'une collection spécifique",
- s'engage à inscrire la dépense ainsi que la subvention au budget primitif de 2019,
- autorise le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents.

Objet: AVENANT TRAVAUX MAISON DE SANTE (lot n° 5) - DE 2019 011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'avenant n° 2 au marché de l'entreprise BEGARD Francis, pour le lot n° 5 « plâtrerie », pour le montant suivant : - 707,60 € HT, soit une diminution de 0,77 % du marché initial.

Le montant global du marché se compose ainsi :

- marché initial HT	:	91 941,67 €
- montant HT de l'avenant n° 1	:	7 194,21 €
- montant HT de l'avenant n° 2	:	- 707,60 €
- montant total HT du marché	:	98 428,28 €.

Objet: SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE - DE 2019 012

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 8 février 2019 ;

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet (35/35ème), en raison de la demande de l'agent du 11 octobre 2018 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet (33/35ème), en raison de la demande de l'agent du 11 octobre 2018;

Le maire propose à l'assemblée,

La suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 1ère classe, permanent à temps complet pour effectuer les fonctions d'ATSEM,

La création d'un emploi d'adjoint technique principal 1ère classe, permanent à temps non complet soit 33/35^e pour effectuer les fonctions d'ATSEM.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 6 mars 2019

SERVICE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
technique	adjoint technique	adjoint technique principal 1ère classe	2	1	35/35ème
technique	adjoint technique	adjoint technique principal 1ère classe	0	1	33/35ème

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

RIEHL Emmanuel
Maire d'Abreschviller

